

LEÇON 14

1	PRIÈRE
----------	---------------

Animateur de groupe. Priez et recommandez au Seigneur votre groupe ainsi que ce cours sur la proclamation du royaume de Dieu.

2	MISE EN COMMUN (20 minutes) [<i>CULTE PERSONNEL</i>] 2 ROIS 5,6,17,25
----------	--

À tour de rôle, dites (ou puisez dans vos notes) brièvement ce que vous avez retenu de la méditation des passages bibliques indiqués (2 Rois chapitres 5,6,17,25) lors d'un des moments personnels passés avec Dieu.
Écoutez la personne qui parle, prenez-la au sérieux et acceptez-la. Ne contestez pas ce qu'elle dit. Prenez des notes.

3	MÉMORISATION (5 minutes) [<i>L'ÉGLISE CHRÉTIENNE</i>] LES ACTIVITÉS DANS L'ÉGLISE: ACTES 2.42
----------	--

Réviser deux par deux. L'accueil des enfants dans le royaume: Actes 2.42.

4	ÉTUDE BIBLIQUE (85 minutes) [<i>LA LETTRE AUX ROMAINS</i>] ROMAINS 4.1-17a
----------	---

Introduction. Dans Romains chapitre 3, Paul déclare que la méthode de salut que l'Évangile préconise est celle de la justification par la foi. Dans Romains chapitre 4, il démontre que la justification par la foi a toujours été la seule vraie méthode de salut dans la Bible, et donc la seule méthode de salut sous l'Ancien Testament.

ÉTAPE 1. LECTURE.	PAROLE DE DIEU
--------------------------	-----------------------

Lecture. LISONS ensemble Romains 4.1-17a.

À tour de rôle, lisons un verset chacun jusqu'à ce que tout le passage soit lu.

ÉTAPE 2. DÉCOUVERTE.	OBSERVATIONS
-----------------------------	---------------------

Réfléchir. DANS CE PASSAGE, QUELLE VÉRITÉ EST IMPORTANTE POUR VOUS?

Ou DANS CE PASSAGE, QUELLE VÉRITÉ TOUCHE VOTRE ESPRIT OU VOTRE CŒUR?

Indiquer. Découvrez une ou deux vérités que vous comprenez. Méditez-les et notez vos pensées dans votre cahier.

Mettre en commun. (Une fois que les membres du groupe ont eu deux minutes pour réfléchir et écrire, prenez le temps de mettre en commun).

À tour de rôle, prenons le temps de mettre en commun ce que chacun a découvert.

(Rappelez-vous: dans tout petit groupe, les membres mettent en commun des choses différentes.)

4.1-8

Découverte 1. Paul utilise deux arguments qui prouvent que la justification par la foi a toujours été le seul moyen de salut dans la Bible.

Ses raisonnements s'appuient sur deux citations de l'Ancien Testament.

(1) Son premier raisonnement se trouve dans Romains 4.1-5.

La foi d'Abraham lui fut imputée comme justice.

Paul pose la question: «Qu'est-ce qu'Abraham, notre ancêtre selon la chair, a obtenu?» Il avance une réponse hypothétique pour la réfuter aussitôt. Si Abraham a été *justifié par ses œuvres*, comme le pensent des Juifs, des musulmans et des chrétiens, il aurait eu des raisons de se glorifier aux yeux du peuple, mais certainement pas aux yeux de Dieu. L'apôtre conclut donc que *la justification par les œuvres ne s'applique pas à Abraham*.

Paul démontre qu'Abraham n'a pas été justifié par ses œuvres, en s'appuyant sur la Bible. Il cite Genèse 15.6. Abraham reçut des promesses de Dieu. Bien qu'elles ne se réaliseront que beaucoup plus tard, le patriarche crut en Dieu qui les accomplir en leur temps. C'est pourquoi Dieu compta la foi d'Abraham pour justice. «Compter la foi comme justice», c'est exactement la même chose que «justifier par la foi seulement».

Le contraste (antithèse) dans les versets 2 et 3 oppose la «justification par les œuvres» à la «justification par la foi». L'apôtre n'oppose pas celui qui fait des œuvres à celui qui n'en fait pas, mais celui qui fait des œuvres à celui qui n'en fait pas mais qui

croit! Abraham fut justifié non par les œuvres, mais par la foi!

Dans les versets 4 et 5, le contraste se trouve entre la «compensation» (récompense méritée) pour celui qui fait des œuvres et la «grâce» (don immérité) pour celui qui n'accomplit pas d'œuvres mais croit. Abraham fut justifié non par une compensation ou une récompense divine pour ses œuvres mais par le don divin gratuit et gracieux en raison de sa foi.

Ainsi, *la justification par la foi est en même temps une justification par grâce!* De plus, Abraham n'a pas été justifié par une foi vague en un dieu quelconque, mais par une foi précise au Dieu qui justifie l'impie par Jésus-Christ.

(2) Le deuxième raisonnement est tiré de Romains 4.6-8.

Les mauvaises actions de David ne purent entamer son compte de justice.

Paul s'appuie sur un autre exemple biblique pour confirmer ce qu'il vient de dire concernant Abraham. Au Psaume 32.1-2, David déclare que celui à qui Dieu n'impute pas les péchés est heureux. Ce que David appelle le *non-crédit des péchés*, Paul l'appelle *le crédit de la justice*. Conformément au parallélisme de la poésie hébraïque, l'expression «la transgression est enlevée» signifie exactement la même chose que «le péché est pardonné». Et les deux correspondent à «l'homme à qui le Seigneur ne compte pas son péché».

Mais si le «pardon des péchés» fait partie de la justification, celle-ci englobe bien davantage: elle inclut le *pardon* des péchés, *l'acceptation* dans la famille de Dieu et le fait *d'être aimé* par Dieu.

Comme ce passage déclare que Dieu n'impute pas les mauvaises œuvres d'une personne contre elle, Paul peut l'utiliser pour prouver que les gens de l'Ancien Testament étaient déjà justifiés par la foi et non par les œuvres. Ce passage ne déclare pas heureux celui qui est justifié par ses œuvres, mais plutôt parce que ses mauvaises œuvres ont été pardonnées! La personne est heureuse, non parce que ses bonnes œuvres sont portées à son crédit, mais parce que ses transgressions et ses péchés n'entament pas son compte de justice. Au jour du jugement, Dieu ne la punira pas. Ce que la Bible qualifie de vrai bonheur, ce n'est pas *la récompense méritée par les œuvres*, mais le don d'une *grâce imméritée par la foi!*

4.9-13

Découverte 2. Paul développe deux autres arguments pour prouver que la justification par la foi a toujours été le seul moyen de salut dans la Bible.

Il fonde son raisonnement sur le contraste entre la foi antérieure à la circoncision venue après et sur le contraste entre être juste par la foi et s'efforcer de devenir juste par les œuvres de la loi.

(3) Son troisième raisonnement s'appuie sur Romains 4.9-12.

Abraham a été justifié, non par la circoncision, mais par la foi.

Paul demande: «Le bonheur de la justification par la foi est-il que pour les circoncis, ou est-il également pour les incirconcis (non-Juifs)?» Il s'interroge pour savoir si Abraham a été justifié lorsqu'il était circoncis ou lorsqu'il était encore incirconcis. Le fait qu'Abraham a exercé la foi et qu'il a été justifié au moins 14 ans avant d'être circoncis prouve que la circoncision n'était pas une condition nécessaire pour la justification et qu'elle n'est donc pas un moyen de justification. La circoncision n'a rien ajouté à la foi d'Abraham ni à sa justification par la foi, tout simplement parce qu'elle n'existait pas encore pour le peuple de Dieu à ce moment-là.

Mais lorsque la circoncision fut instituée, elle eut un lien avec la foi. Elle n'était pas un rite séculier, ni une marque d'identité raciale; elle revêtait une signification et une valeur religieuses. Dieu l'institua comme *un signe et un sceau de son alliance de grâce* avec Abraham et tous ses descendants (Genèse 17). *La circoncision était le signe et le sceau de la justification par la foi*. En tant que *signe*, elle attestait l'existence de la foi (la foi d'Abraham) qui justifie. En tant que *sceau*, elle garantissait que la foi qui justifie était authentique. Ainsi, la circoncision (d'Abraham et de tous les êtres masculins de sa maison) en tant que *signe et sceau de l'alliance de grâce* était en même temps *le signe et le sceau de l'existence de la foi et le signe et le sceau de la justification par la foi*, sans laquelle l'alliance de grâce n'avait aucun sens.

Abraham reçut la circoncision comme un signe et un sceau pour qu'il puisse devenir non seulement le père de tous les croyants incirconcis, mais également celui de tous les croyants circoncis. Par rapport aux croyants incirconcis, le fait qu'Abraham fut justifié par la foi avant d'être circoncis garantit que *la foi exercée en Christ par les croyants incirconcis* les justifiera certainement. Pour les croyants circoncis, ce n'est pas le fait d'être circoncis mais celui de marcher sur les traces de la foi d'Abraham qui atteste que *la foi exercée en Christ par les croyants circoncis* les justifiera.

(4) Son quatrième argument est tiré de Romains 4.13.

Abraham reçut la promesse divine qu'il hériterait le monde, non en vivant selon la loi, mais en raison de sa justification par la foi.

Être «justifié», c'est être considéré, déclaré et traité comme 100% juste devant Dieu. Le contraste (l'antithèse) ici oppose particulièrement *accomplir* les œuvres de la loi à *être* juste par la foi. L'apôtre oppose *s'efforcer de mériter la justice* en se conformant à la loi et *être totalement juste* aux yeux de Dieu en vivant par la foi en ses promesses. Ici, la «loi» ne désigne pas la loi mosaïque qui fut donnée par Dieu 430 ans après la promesse faite à Abraham et qui n'abroge pas cette promesse (Galates 3.17-22). La «loi» ne désigne pas non plus l'ensemble de la révélation de l'Ancien Testament, car l'Ancien Testament atteste de la réalité de la justification par la foi (Romains 3.21). La «loi» est celle des *commandements qui exigent obéissance* et qui fait allusion aux œuvres de la loi. La sainte et juste exigence de Dieu est que tout le monde mène une vie juste à 100% et que toute injustice soit punie à 100%. La loi réclame l'obéissance, mais elle produit la colère lorsqu'elle est transgressée. On note ici une opposition entre *la loi qui ignore la grâce lorsqu'elle est violée* et *la promesse de Dieu qui est donnée par grâce*.

4.14-16

Découverte 3. La promesse de Dieu peut être reçue non en accomplissant les œuvres de la loi, mais uniquement par la foi.

En matière de justification, «les œuvres de la loi» et «la foi en Dieu» s'excluent mutuellement! Des Juifs, des chrétiens, des musulmans et tous ceux qui veulent vivre selon la loi sont des *gens qui s'efforcent d'être justifiés devant Dieu en accomplissant les œuvres de la loi*. Or, au lieu de procurer la justification, la loi déclenche la colère de Dieu parce que les êtres humains transgressent en permanence la loi. Dans Romains 4.15, le terme «loi» désigne les «justes exigences» de Dieu, c'est-à-dire que le péché soit puni et que tous les humains mènent une vie totalement juste! Quand Paul affirme: «là où il n'y a pas de loi, il n'y a pas non plus de transgression», il ne veut pas dire qu'il y a des gens qui n'ont jamais commis de transgressions parce qu'ils n'ont jamais possédé une loi écrite. Il souligne plutôt le contraire. Parce que *tous les humains du monde* possèdent soit la loi écrite, soit les exigences de la loi écrite dans leurs cœurs (2.15), *tous* ont transgressé la loi. Et parce qu'ils ont tous transgressé la loi, ils sont *tous* sous la colère de Dieu. Parce que la loi produit la colère de Dieu, elle ne peut produire la grâce qui est à la fois le fondement de la promesse de Dieu et de la foi de l'homme. C'est pourquoi, chaque fois que des Juifs, des chrétiens ou des musulmans s'efforcent d'être justifiés en accomplissant les œuvres de la loi, la foi n'a plus aucune valeur et la promesse de Dieu la perd également. C'est pourquoi, d'après Romains 4.16, l'héritage de la grâce de Dieu et celui de la promesse par la foi ne peuvent s'obtenir par les œuvres de la loi. Et c'est aussi pour cela que tous ceux qui vivent selon la loi, qu'ils soient Juifs, chrétiens ou musulmans, ne peuvent hériter la promesse de Dieu.

4.16b-17.

Découverte 4. La promesse de Dieu: le bénéficiaire et le contenu.

(1) La promesse de Dieu a été faite à Abraham et à sa postérité.

La postérité d'Abraham n'est autre que Jésus-Christ (Galates 3.16-17)! Mais dans ce contexte, la postérité ou la descendance d'Abraham doit désigner tous ses descendants. La promesse de Dieu est donnée à *toute la descendance d'Abraham* (4.16-17). Elle n'est pas donnée seulement à ceux qui vivent selon la loi mosaïque, mais aussi à ceux qui vivent par la foi dans les promesses de Dieu concernant la venue du Messie (cf. Genèse 12.3; 15.5-6; 22.17-18), qu'ils soient de ceux qui vivent selon la loi (4.12) ou de ceux qui ont «la foi d'Abraham notre père à tous» (4.16). Cela signifie que la promesse de Dieu est donnée seulement à ceux qui croient en Christ, qu'ils soit Juifs ou non-Juifs de nature. Abraham n'est *pas le père de deux groupes*, à savoir les Juifs circoncis qui ne croient pas en Jésus-Christ et les païens incirconcis qui croient en Jésus-Christ. Il est le père *d'un seul groupe* de gens, de tous ceux qui croient en Jésus-Christ, qu'ils soient à l'origine des Juifs circoncis qui vivent sous la loi de Moïse ou des païens incirconcis qui ne possèdent même pas la loi de Moïse.

(2) Le contenu de la promesse: Abraham doit hériter le monde.

C'est une référence à la promesse faite dans Genèse 12.3 que dans la postérité d'Abraham (Jésus-Christ) *toutes les familles de la terre* seront bénies. Cette promesse divine n'est rien d'autre que l'annonce que Christ et tous ceux qui croient en lui exerceront une domination universelle. Elle trouvera son accomplissement final lors de la seconde venue de Christ, quand le Seigneur rétablira toutes choses et au moment où lui et tous les croyants hériteront les nouveaux cieux et la nouvelle terre.

ÉTAPE 3. QUESTION.

EXPLICATIONS

Réfléchir. QUELLE QUESTION RELATIVE À QUOI QUE CE SOIT DANS CE PASSAGE AIMERIEZ-VOUS POSER À CE GROUPE?

Tentons de comprendre toutes les vérités de Romains 4.1-17a et posons les questions concernant les choses que nous ne comprenons pas.

Indiquer. Formulez votre question aussi clairement que possible. Puis écrivez-la dans votre cahier.

Mettre en commun. (Une fois que les membres du groupe ont eu deux minutes pour réfléchir et écrire, demandez à chacun de poser sa question).

Discuter. (Choisissez ensuite quelques-unes des questions et essayez d'y répondre en les discutant au sein de votre groupe.) (Ci-après quelques exemples de questions que les étudiants pourraient poser et des notes concernant la discussion qui suit.)

4.3-5

Question 1. Quel est le sens du verbe «compter à» ou imputer?

Note. Romains 4.3-5 ne parle pas du cas de celui qui *fait* quelque chose, mais de celui qui *place sa foi en Dieu*. Sa foi lui est «créditée» comme justice. Le verbe «imputer» ou «compter à» est important dans la lettre aux Romains. Il signifie «porter au compte de», «mettre au crédit de». C'est considérer et traiter la personne en question conformément à ce qui est porté à son crédit. Ainsi, Psaume 32.2 déclare: «Heureux l'homme à qui le Seigneur ne compte pas son péché!» L'expression «ne compte pas son péché» (v. 8) signifie que Dieu considère que l'individu en question n'est pas pécheur, et il le traite en conséquence. Et l'expression «compter comme justice» (4.5-6) signifie que Dieu considère et traite la personne comme totalement juste à ses yeux.

Le mot «crédit» est un terme du *langage juridique*: il indique que la *relation* de la personne par rapport à Dieu et à ses exigences a été modifiée avant même que quoi que ce soit dans la *nature morale* de la personne ait changé. La Bible parle de *créditer à quelqu'un quelque chose qui ne lui appartient pas* (la justice de Christ). La Bible parle également *de ne pas lui créditer ce qui lui appartient pourtant personnellement* (son injustice ou son péché). Dans Romains 4.5-6, la «justice qui n'appartient pas à l'impie» (mais seulement à Christ, qui l'a acquise à la place des croyants, 1 Corinthiens 1.30; 2 Corinthiens 5.21) est néanmoins créditée aux pécheurs qui croient en Jésus-Christ! Dans Romains 4.8, le péché qui appartient en propre au pécheur, n'est pas imputé aux pécheurs qui croient en Jésus-Christ. «Compter la foi comme justice» équivaut exactement à «justifier par la foi seule.»

4.3

Question 2. Qu'est-ce qui a été porté comme justice au compte d'Abraham?

Notes. Le verbe «créditer» signifie mettre quelque chose sur le compte d'un autre. La même déclaration «*cela* lui fut imputé comme justice» est appliquée à Abraham dans Genèse 15.6 et à Phinéas dans Psaumes 106.30-31. Même si les mots sont les mêmes, le contexte, lui, est différent.

(1) La justice de Phinéas.

Dans Nombres 25.1-9 une plaie frappe les Israélites, parce qu'ils sont tombés dans l'adultère moral et spirituel. Ils ont adoré des idoles et pratiqué l'immoralité sexuelle. Phinéas, le fils du souverain sacrificateur, se leva et réagit face à cette situation impie et abominable en châtiant certains des coupables. Sa foi en Dieu entraîna une consécration et un zèle pour Dieu dans son cœur, *et Dieu considéra son engagement zélé comme une action juste ou bonne au sens de l'éthique religieuse, pas au sens de justice religieuse légale*. Phinéas ne fut pas nécessairement sauvé par son acte de zèle.

(2) La justice d'Abraham.

Si la *réaction de piété* de Phinéas lui fut comptée comme justice, dans le cas d'Abraham c'est *sa foi* qui lui fut comptée comme justice. Dans le cas de Phinéas, sa réaction indignée et zélée fut considérée comme une action juste ou bonne au sens de l'éthique religieuse, c'est-à-dire du point de vue de la sanctification ou du comportement éthique de l'homme. Mais dans le cas d'Abraham, sa foi dans les promesses de Dieu fut considérée comme une réaction juste du point de vue de la justice religieuse, dans le domaine de la justification ou des exigences légales de Dieu. *La foi d'Abraham ne fut pas considérée comme une action juste ou bonne (au sens éthique), mais comme une justification aux yeux de Dieu (au sens juridique)*.

La «foi» était «la main vide» avec laquelle Abraham saisit les promesses de Dieu. Tout le raisonnement de Romains chapitre 4 repose sur le contraste entre la «justification par la foi» et la «justification par les œuvres». Si Paul s'était appuyé sur l'exemple de Phinéas plutôt que sur celui d'Abraham, il aurait faussé tout son raisonnement du chapitre 4. Les sujets dans ces deux contextes sont totalement différents; les conclusions doivent donc l'être également. Abraham fut *justifié et devint un croyant*, tandis que Phinéas *vivait comme un croyant et démontra sa justification en accomplissant une action juste*.

D'après Genèse 15.6, Dieu fit certaines promesses précises à Abraham. Il lui promit qu'il aurait un fils issu de lui et que sa descendance sera aussi nombreuse que les étoiles du ciel. Même si ces promesses ne se sont pas réalisées au moment où Dieu les a faites, Abraham crut que Dieu les accomplirait. Le patriarche reçut ces promesses non dans l'incrédulité, mais par la foi, et celle-ci fut comptée comme justice. En soi, la foi d'Abraham ne fut pas considérée comme une sorte d'œuvre, ni portée à son compte comme une œuvre juste. *Sa foi fut la réaction* qui l'a justifié devant Dieu. *Elle a été l'instrument* par lequel la justice de Dieu a été portée sur son compte. La foi était *la main vide* avec laquelle Abraham reçut le don divin immérité de la justice (cf. 5.17). Dieu considéra et traita la foi d'Abraham comme la seule bonne réaction à ses promesses de grâce. Dieu répondit à la foi d'Abraham en le considérant et en le traitant comme totalement juste à ses yeux.

4.13

Question 3. Que signifie la promesse de Dieu qu'Abraham serait héritier du monde?

Dieu a fait à Abraham et à tous ses enfants spirituels la promesse qu'avec Jésus-Christ, ils seraient héritiers *du monde entier*. D'après Genèse 15.5-7 et 22.17-18, les promesses de Dieu à Abraham se limitaient au seul *pays de Canaan*, à l'assurance que le nombre de ses descendants serait incalculable et que toutes les nations de la terre seraient bénies en sa postérité. Les deux premières promesses s'accomplirent au moment où Josué conquiert le pays de Canaan (Josué 21.43-45; cf. 23.14-16). Mais la troisième promesse n'a commencé à se réaliser qu'à la première venue de Jésus-Christ.

Abraham crut à la promesse divine, notamment celle que Dieu bénirait tous les peuples de la terre par un de ses descendants. Cela signifie qu'il crut à la venue future du Sauveur Jésus-Christ (Galates 3.16). La foi d'Abraham dans le futur Sauveur Jésus-Christ fut le moyen par lequel Dieu justifia le patriarche. Les Juifs pensaient qu'eux seuls hériteraient la terre promise, parce qu'ils estimaient avoir observé la loi, en particulier celle de la circoncision. Or, d'après Romains 4.13 et 16, la promesse de Dieu a été faite à «tous les enfants spirituels d'Abraham», c'est-à-dire à tous ceux qui croient au Seigneur Jésus-Christ, qu'ils soient d'arrière-plan juif ou païen. Dieu leur a promis qu'ils hériteraient en même temps que leur chef, Jésus-Christ, non seulement d'une petite parcelle de terre, mais du monde entier! Cette promesse se réalisera littéralement lorsque Christ, à sa seconde venue, établira son royaume dans sa forme finale glorieuse sur la nouvelle terre, en Orient, au Proche-Orient, en Occident, au Nord et au Sud! Puis, selon Daniel 7.27, les parties les plus lointaines du monde seront la propriété de Christ. Alors la vraie religion remplira la terre. Et tous les royaumes du monde seront donnés aux saints du Dieu Très-Haut.

ÉTAPE 4. APPLIQUER.

APPLICATIONS

Réfléchir. QUELLES VÉRITÉS DE CE PASSAGE PEUVENT FAIRE L'OBJET D'APPLICATIONS POSSIBLES?

Mettre en commun. Confrontons nos réflexions et dressons la liste des applications possibles de Romains 4.1-17a.

Réfléchir. QUELLE APPLICATION POSSIBLE DIEU VEUT-IL QUE NOUS TRANSFORMIONS EN APPLICATION PERSONNELLE?

Indiquer. Écrivez cette application personnelle dans votre cahier. Sentez-vous libre de la faire connaître aux autres.

(Rappelez-vous que les membres de chaque groupe appliqueront probablement d'autres vérités ou tireront même d'autres applications de la même vérité. Ce qui suit n'est qu'une liste d'applications possibles).

1. Exemples d'applications possibles de Romains 4.1-17a.

- 4.2-5. Les chrétiens n'ont aucune raison de se glorifier devant Dieu. Ils ne peuvent jamais se glorifier de leur obéissance à Dieu, ni de leurs bonnes œuvres.
- 4.3. Les enseignements de la Bible constituent le fondement final et le test de vérité.
- 4.5-8. Si vos péchés ne sont pas encore pardonnés, croyez en Jésus-Christ. Si vous croyez au Dieu qui justifie l'impie par Christ, il vous pardonnera tous vos péchés et ne vous les rappellera plus jamais; il vous considérera et vous traitera comme 100% juste à ses yeux!
- 4.9-12. La bénédiction de Dieu qui consiste à être 100% pardonné et 100% accepté par Dieu comme son enfant spirituel n'est pas seulement réservée aux juifs et aux musulmans circoncis qui croient en Jésus-Christ, mais aussi à tous les incirconcis du monde qui croient en Jésus-Christ.
- 4.13. La foi en Jésus-Christ n'entraîne pas seulement les plus grandes conséquences spirituelles, mais aussi les plus grandes conséquences physiques. Voici la future bénédiction de Dieu: *tous les pays du monde entier* deviendront l'héritage de tous les croyants en Jésus-Christ.
- 4.14-16. En vivant selon la loi, vous ne pourrez jamais être justifié par Dieu et vous n'hériterez aucune des promesses de Dieu. En revanche, en vivant selon la grâce au moyen de la foi dans l'œuvre de salut achevée par Jésus-Christ, vous avez la certitude d'hériter de toutes les promesses de Dieu, notamment de devenir héritier du monde entier.

2. Exemples d'applications personnelles de Romains 4.1-17a.

Romains 4.5 affirme que la foi en Dieu qui justifie l'impie par Christ est comptée comme justice. Je me rends compte que je suis justifié, non par des œuvres que j'ai accomplies, mais par la foi seule. Je prends conscience que je suis justifié non parce que Dieu compense ou me récompense pour une œuvre, mais parce qu'il me considère et me traite gratuitement comme totalement juste à ses yeux. Ma justification repose sur ce que Christ a accompli à ma place et qui est devenue une réalité quand je l'ai reçue par la foi.

Romains 4.12 affirme, non que les circoncis sont justifiés, mais que ceux qui croient en Jésus-Christ le sont, même s'ils ont déjà été circoncis dans le passé. Je découvre qu'aucune cérémonie religieuse, aucun rite, tel que la circoncision ou le baptême ne peut me justifier. Ils ne servent que de signe et de sceau de la justification par la foi. Rien de ce que les gens ou l'Église font ne peut me justifier. Dans l'Ancien Testament, la circoncision n'était pas la condition ni le moyen de la justification, mais le signe et le sceau de la justification par la foi. De même, dans le Nouveau Testament, le baptême ne peut jamais être la condition ni le moyen de la justification; il n'est que le signe et le sceau de la justification par la foi (Colossiens 2.11-12; Romains 2.28-29).

ÉTAPE 5. PRIER.

RÉAGIR

PRIONS À TOUR DE RÔLE EN RÉPONSE À UNE VÉRITÉ QUE DIEU NOUS A ENSEIGNÉE dans Romains 4.1-17a.

(Dans votre prière réagissez à ce que vous avez appris au cours de cette étude biblique. Apprenez à prier en une ou deux phrases. Rappelez-vous que dans chaque groupe, les participants prieront à propos d'autres sujets.)

5

PRIÈRE (8 minutes)

[INTERCESSION]

PRIER POUR LES AUTRES

Continuez de prier en groupes de deux ou trois. Priez les uns pour les autres et pour les gens du monde.

6	PRÉPARATION (2 minutes) <i>[DEVOIR]</i> POUR LA PROCHAINE LEÇON
----------	--

(Animateur de groupe. Donnez aux membres du groupe ce travail à faire à la maison en l'écrivant ou en les laissant copier).

1. Engagement. Engagez-vous à faire des disciples, à édifier l'Église et à prêcher le royaume.
2. Prêchez, enseignez ou étudiez. Romains 4.1-16 avec une autre personne ou un groupe de personnes.
3. Temps personnel passé avec Dieu. Passez personnellement du temps avec Dieu en lisant la moitié d'un chapitre 2 Chroniques 16,18,20,26 chaque jour. Servez-vous de votre méthode préférée. Prenez des notes.
4. Mémorisation. Les ministères de l'Église: Éphésiens 4.12-13. Réviser journallement les cinq derniers versets bibliques appris par cœur.
5. Enseignement. Préparez la parabole des «deux fils» contenue dans Matthieu 21.28-32 et la parabole du «figuier stérile» dans Luc 13.1-9. Servez-vous des six lignes directrices pour l'interprétation des paraboles.
6. Prière. Priez pour quelqu'un ou pour quelque chose de particulier cette semaine et voyez ce que Dieu accomplit (Psaume 5.4).
7. Complétez votre cahier sur l'édification de l'Église de Christ. Ajoutez-y vos notes personnelles sur votre temps personnel passé avec Dieu, vos notes sur les versets mémorisés, vos notes complétant votre enseignement et ce travail.